



SANTÉ

Le soutien au renforcement *de l'offre de soins de proximité*

Juillet 2024

UN SOUTIEN DIVERSIFIÉ À L'INSTALLATION ET AU MAINTIEN DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

Aides collectives :

L'exercice coordonné plébiscité

- ➔ 127 maisons de santé pluriprofessionnelles soutenues pour un montant de plus de 21,3 M€
- ➔ 110 centres de santé soutenus pour un montant de 11,6 M€

Les communes accompagnées

136 communes bénéficiaires directes du soutien régional :

- ➔ 10 dossiers soutenus dans le cadre des contrats d'aménagement régionaux d'un montant total de 3,6 M€ pour la création de maisons de santé municipales
- ➔ 126 communes soutenues pour développer une nouvelle offre de santé

Aides individuelles à l'installation :

- ➔ 324 professionnels de santé soutenus dans leur installation en libéral pour près de 2,8 M€ dont 215 médecins libéraux en secteur 1 (tarifs conventionnés)
- ➔ 96 bourses d'aide à l'installation pour des étudiants en kinésithérapie et maïeutique pour 1,1 M€
- ➔ 96 prêts santé initiative (prêts à taux 0% allant jusqu'à 50 000 €) pour un montant total de 1,9 M€ accordés aux professionnels de santé pour leur installation

Depuis 2016, près de 5 000 professionnels de santé ont bénéficié directement ou indirectement de l'aide de la Région (8 000 si on intègre les aides au maintien du revenu pendant la crise sanitaire COVID-19)

65 M€ investis pour l'accès aux soins en Île-de-France entre 2016 et 2024 :

429 Structures d'exercice collectif (maisons de santé pluriprofessionnelles, cabinets de groupe, centres de santé dont 279 structures nouvelles)

136 Communes bénéficiaires directes du soutien régional pour leur projet de santé

5 000 Professionnels de santé installer en libéral ou comme salarié (médecins, sage-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes...)

Un quadruplement du soutien régional

L'intervention régionale, depuis 2016, pour accompagner l'installation des professionnels de santé et favoriser la création de structures collectives est en nette augmentation : elle est passée de 35 dossiers votés en 2016 pour 2,5 M€ à 156 dossiers votés en 2023 pour 10,5 M€.



Le budget consacré à l'offre de soins a quadruplé depuis 2016.



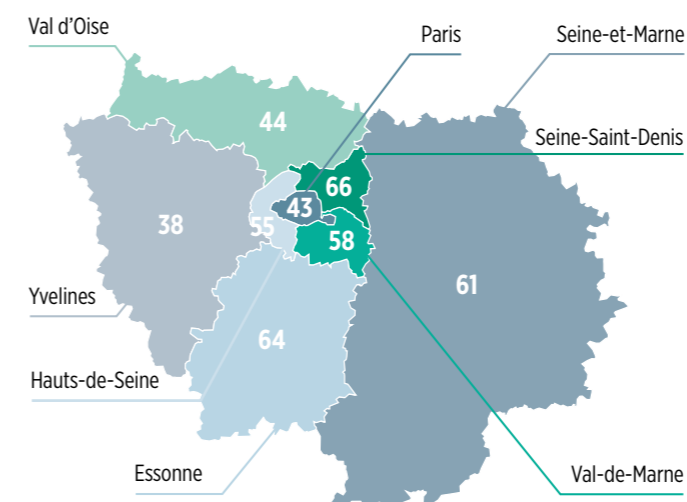
305 communes franciliennes touchées par l'action de la Région



69% des projets soutenus sont situés en zone d'intervention prioritaire (ZIP) et ZIP+

UN IMPACT TERRITORIAL FORT AU SERVICE DE LA SANTÉ DES FRANCILIENS

Répartition départementale des structures collectives de soins soutenues par la Région depuis 2016 (en nombre de dossiers)



Les projets soutenus par la Région concernent 305 communes franciliennes.

La Seine-Saint-Denis (66 projets pour 8,1 M€) et l'Essonne (64 dossiers pour 13 M€), territoires particulièrement touchés par les inégalités de santé, sont les départements franciliens dans lesquels le plus de structures collectives ont été financées.

- ➔ 46 % des projets soutenus par la Région sont situés en quartier politique de la ville.
- ➔ Les territoires ruraux d'Île-de-France regroupent 1/6^e de la population et un quart des projets soutenus dans le cadre du Fonds de résorption des déserts médicaux l'ont été dans des communes rurales, à hauteur de 15,3 M€.

Contact: sante@iledefrance.fr



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

[f](#) RegionIleDeFrance
[x](#) iledefrance
[i](#) iledefrance